

## 260 euros par PC : une taxe illégale qu'on vous oblige à payer

De l'aveu d'un constructeur (\*), **25% du prix** d'un PC est imputable aux **logiciels** vendus avec. Par comparaison, la **TVA** est seulement de **19,6%**.

Le véritable prix de l'ordinateur n'est pas affiché, et c'est illégal. (\*)

On est obligé d'acheter les logiciels avec l'ordinateur, c'est illégal. (\*)

Il existe d'autres logiciels, bien moins chers : systèmes d'exploitation, bureautique, traitement d'image(\*)

### Lors de votre prochain achat informatique dans votre supermarché préféré :

#### 1- Demandez le devis détaillé de votre ordinateur ou de votre matériel mentionnant le prix des logiciels.

Si on refuse de vous détailler le devis, apposez la mention suivante sur la facture **avant de signer**, elle vous facilitera les réclamations ultérieures :

*Je fais toutes réserves de l'acceptation des contrats de logiciels proposés avec ce matériel, leurs textes ne m'ayant pas été présentés, en violation des dispositions des articles L.111-1 et L.113-3 du code de la consommation. (\*)*

*Conformément aux dispositions de ces contrats, dont j'ai eu connaissance par ailleurs, je considère qu'il m'est dû le montant transactionnel généralement admis pour le remboursement des logiciels non acceptés, soit (diviser par 4 le montant de la facture).*

*Signature du consommateur : votre signature.*

*Vu, le responsable de la vente : signature du vendeur (sinon : "refuse de signer").*

#### 2- Exigez un disque dur partitionné, ainsi que les CDROMs d'installation.

Si vous avez une seule partition (**disque C**), vos **documents personnels** sont stockés avec votre système d'exploitation Windows (\*). Ils sont donc **vulnérables** en cas de panne grave de Windows (\*).

Si au contraire votre disque contient **deux ou plusieurs partitions (disques C, D, etc)**, vous pouvez stocker vos documents personnels séparément : ils sont **à l'abri** en cas de réinstallation du système d'exploitation (pour laquelle vous avez besoin des CDROMs d'installation). Pour Windows (\*), un **disque C de 10Go est suffisant**, y compris si vous installez de (très) nombreux logiciels. Le reste de votre disque dur peut servir à d'autres partitions (disque D, etc), notamment pour vos documents personnels.

Avec **plusieurs partitions (disques C, D, etc)**, non seulement vos documents personnels sont davantage à l'abri, mais vous n'êtes **pas prisonnier de Windows (\*)** : vous pouvez installer en outre un système d'exploitation **plus fiable, convivial et moins coûteux**, avec lequel vous traiterez vos documents encore mieux. Contactez des connaisseurs **enthousiastes près de chez vous (\*)** pour vous aider dans cette installation assez simple.

Si vous avez seulement un disque C, ces connaisseurs (\*) pourront néanmoins vous aider, à condition toutefois que vous ayez sauvegardé vos documents personnels et que vous ayez les CDROMs d'installation de Windows(\*) et de vos logiciels.

Dans les autres cas, il faut soit utiliser un logiciel coûteux de partitionnement, nécessaire pour les versions récentes de Windows (\*), soit s'adresser à un expert qui effectuera des opérations compliquées et fastidieuses.

#### (\*) Sites à consulter.

Un remboursement de 261 euros : <http://www.zdnet.fr/actualites/business/0,39020715,39116185,00.htm>

Informations et conseils sur la liste de discussions Détaxe : <http://aful.org/wvs/info/detaxe>

Informations, références : <http://dona.ferentes.free.fr> et <http://www.linux-center.org/detaxe/Actions2003/Actions2003.html>

Informations, dossier juridique : <http://www.linuxfrench.net/oem/dossier>

Logiciels libres : <http://gnuwin.epfl.ch/fr>

Contactez, près de chez vous, des connaisseurs en logiciels libres : <http://www.aful.org/gul>

À <VILLE> : <URL du GUL>.

Windows est une marque déposée par Microsoft Corporation <http://www.microsoft.com>

Ce texte a été préparé par les membres de la liste de discussions [Détaxe](#).

Ne pas jeter sur la voie publique.

Imprimé par <NOM du GUL>, <VILLE>.